

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 2004 du 28 octobre 197 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances :

n° 2004

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 octobre 1947

Numéro JO
n° 10 du 31/10/1947

Date du numéro
31 octobre 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la dépêche ministérielle n° 324S/T, R.-3 du 8 octobre 1947

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1, — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances l'arrêté du 25 mai 1947 de M. le Ministre de l'Intérieur de France d'outre-mer fixant les conditions de rétribution du transport des dépêches par les navires Tibres du commerce dans les relations des colonies et territoires sous mandat avec la France et dans les relations intercoloniales (j. O. R. F. du 1 juin 1947; page 9066), Art. 2, — Le présent arrêté, qui donnera tout où besoin sera.

le gouverneur p. h. siriex